

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2015</p>

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le samedi 28 mars 2015 à 10 heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur José SIMONI.

Nombre de conseillers:

En exercice: 7
Présents: 7
Absent : 0
Absent représenté : 0
Votants: 7

Conseillers présents:

José SIMONI
Pasquin NASICA
Joseph NASICA
Josette GRAZIANI
Paul Marc ROLLES
Pierre NASICA
Raymond COLOMBANI

DATE D’AFFICHAGE 11 / 04/2015

Conseillers absents: aucun

Le secrétaire désigné était: Pasquin NASICA

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Vote du compte de gestion**
 - 2 - Vote du compte administratif**
 - 3 - Vote du taux des taxes locales**
 - 4 - Vote de l’affectation du résultat**
 - 5 - Vote du budget primitif**
 - 6 - Vote du crédit différé**
 - 7 - Vote du classement du meuble de sacristie**
 - 8 - Vote du financement de la carte communale**
 - 9 - Questions diverses**
-

1 – Vote du compte de gestion

Le maire présente le compte de gestion de l'exercice 2014 émis par la trésorerie de MOROSAGLIA. Les écritures sont en parfaite concordance avec celle du compte administratif détaillé ci-après. Délibération n° 28-03-2015-1 votée à l'unanimité

2 - Compte administratif

Le compte administratif est en parfaite concordance avec le compte de gestion concernant l'exécution budgétaire de l'exercice 2014 qui peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 86 402. 65 € - Recettes de fonctionnement : 89 766. 99 €
- Dépenses d'investissement : 237 669.38 € - Recettes d'investissement : 217 339.96 €
- Report de fonctionnement 2013 : 12 044.69 € - Report d'investissement 2013 : 49 341.39€
- Reste à réaliser en Recette d'investissement : 18 000 €
- Reste à réaliser en Dépenses d'investissement : 23 035 €

- **Résultat définitif de l'exercice en fonctionnement : Excédent de 15 409.03 €**

- **Résultat définitif de l'exercice en investissement : Excédent de 23 976.97 €**

Délibération n°28-03-2015-2 votée à l'unanimité

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

3 - Vote du taux des taxes locales

Le conseil municipal décide de conserver les taux d'imposition des taxes locales de 2014 :

- Taxe d'habitation 15.05% - Taxe sur le foncier Bâti 6.53%- Taxe sur le foncier non Bâti 53.57%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 20.06%

Délibération n° 28-03-2015-3 votée à l'unanimité

4 - Vote de l'affectation du résultat

Le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2014 (+ 15 409.03€ en recette de fonctionnement) à la ligne R002 du budget primitif 2015.

Délibération n°28-03-2015-4 votée à l'unanimité

5 - Vote du budget primitif

Le Maire présente le budget primitif chapitre par chapitre qui peut se résumer ainsi :

Budget primitif de Fonctionnement :

Recettes : 104 284.70 €

Dépenses : 104 284.70 €

Budget primitif d'Investissement :

Recettes : 343 406.97 €

Dépenses : 343 406.97 €

Délibération n°28-03-2015-5 votée à l'unanimité

6 - Vote d'un crédit différé de 200 000 €

Afin d'assurer le financement des travaux de rénovation des installations d'eau potable, le maire propose de contracter un crédit différé de 200 000 € sur 3 ans au taux de 1.81% proposé par la caisse d'épargne.

Délibération n°28-03-2015-6 votée à l'unanimité

7 - Vote de classement au titre des monuments historiques du meuble de sacristie

Le directeur du patrimoine de la ville de BASTIA qui est un peu notre conseiller culturel, considère que le meuble de la sacristie présente un intérêt patrimonial et qu'il convient de solliciter son classement au titre des monuments historiques. Le Conseil municipal doit délibérer afin que cette requête soit prise en considération

Délibération n°28-03-2015-7 votée à l'unanimité

8 - Carte communale

Le Maire souhaite reprendre l'élaboration de la carte communale. Un nouveau devis établi par le BE BELMAHDI s'élève à 6300 € HT pour terminer l'étude et se mettre en conformité avec la loi ALUR votée récemment. Le maire propose de solliciter l'aide financière de la CTC et du Conseil Général à hauteur de 2520 € chacun. La participation de la commune serait également de 2520€

Délibération n°28-03-2015-8 votée à l'unanimité

8 – Questions diverses.

Informations du Maire :

L'appel d'offre pour la rénovation des installations d'eau potable a été lancé. Il est disponible sur la plateforme KLEKOON, une publicité a également été insérée dans le Petit Bastiais. La remise des offres est prévue au plus tard le 25 avril à 12h00. Nous espérons réaliser tous ces travaux avant l'été.

Les travaux suivants sont également programmés pour les mois de mai à juin :

- Avaloir d'eaux pluviales
- Passage canadien Prato soprano
- Clôtures renforcées à Prato soprano
- Aménagement du virage du cimetière

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

Pas d'autres questions, la séance est donc levée à 12 heures.

Rédacteur : LE MAIRE